

Mise à jour du modèle de rapport concernant le respect des obligations de renseigner et de détenir des réserves minimales

EXPERTsuisse a adapté le modèle de rapport concernant le respect des obligations de renseigner et de détenir des réserves minimales selon l'art. 22 de la LBN et l'art. 40 de l'OBV aux nouvelles prescriptions définies dans la lettre de la BNS du 25 juillet 2016. Vous trouverez le modèle de rapport actualisé en français et en allemand sur notre site Internet.

Lien(s) et téléchargement(s)

- [Bibliothèque spécialisée et autres outils pratiques d'EXPERTsuisse](#)